

# **BLESSAC**

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 25 FEVRIER 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni dernièrement sous la présidence de Robert CUISSET, Maire, et a étudié les dossiers suivants :

### **1. COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Mme DURAND , 1er adjoint, présente le compte administratif 2013.

Section de fonctionnement : dépenses : 274 041,94 €

recettes : 316 590,75 €

Section d'investissement : dépenses : 175 230,90 € reste à réaliser : 132 960,00 €

recettes : 237 277,21 €, reste à réaliser : 53 318,00 €

Le compte administratif fait ressortir un excédent de 37 079,84 €

Il est approuvé comme suit : 7 pour 1 abstention

#### **SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2013 du Service d'Assainissement est approuvé à l'unanimité. Il peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation : dépenses : 18 170,69 €

recettes : 31 576,75 €

Section d'investissement dépenses : 19 012,49 €

recettes : 7 612,43 €

Le compte administratif fait ressortir un excédent de 5 268,71 €

### **2. COMPTE DE GESTION 2013**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Le compte de gestion 2013 dressée par Madame Marie-Hélène BORDERAS, receveur est approuvé à l'unanimité

#### **SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le compte de gestion 2013 dressée par Madame Marie-Hélène BORDERAS est approuvé à l'unanimité.

### **3. AFFECTATION DES RESULTATS**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2013.

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

1068 : 44 283,77 €

002 : 37 079,84 €

## SERVICE ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2013.

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

1068 : 9 898,75 €

002 : 5 268,71 €